



**PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°64-2021-076

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2021

Sommaire

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer des
Pyrénées-Atlantiques / Service pilotage, affaire juridique et sécurité routière**

64-2021-04-28-00099 - Décision de subdélégation de signature concernant
la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la DDTM64 - 28-04-21 (8
pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer des Pyrénées-Atlantiques

64-2021-04-28-00099

Décision de subdélégation de signature
concernant la fonction d'ordonnateur
secondaire au sein de la DDTM64 - 28-04-21



Décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire au sein de la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 11 décembre 2019 nommant M. Fabien Menu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU l'arrêté préfectoral n° 64-2020-12-22-004 du 22 décembre 2020 portant organisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Atlantiques,

VU l'arrêté préfectoral n°64-2021-04-16-0005 du 16 avril 2021 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire à M. Fabien Menu, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,

VU la délégation de gestion entre la DDTM et la DREAL Nouvelle Aquitaine,

VU l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,

Décide :

I – LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Article 1^{er} – Directeurs adjoints

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- **Christophe MÉRIT**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral,

à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes de l'État relevant des programmes visés en annexe 1.

Article 2 – Gestionnaires

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires, conformément au tableau répertoriant les programmes dotés en crédits, figurant en annexe 1 de la présente décision :

- **LAMUGUE Christine**, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière,
- **FRIEDLING Juliette**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service Eau,
- **LALANNE Anne-Marie**, inspectrice principale des affaires maritimes, cheffe du service Activités et Contrôles Maritimes,
- **MANN Gaëtan**, attaché hors classe de l'administration de l'Etat, chef du service Habitat, Construction,
- **BOUJOT Aurélien**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service, Urbanisme, Risques,
- **TISLÉ Joëlle**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État de 2^{ème} groupe, cheffe du service Environnement,

reçoivent subdélégation de signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions de budgets ou états prévisionnels à soumettre à mon visa ;
- la validation des demandes d'engagements juridiques auprès du CPCPM et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCPM pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCPM ;
- la validation des demandes de création de recette auprès du CPCPM et les pièces justificatives qui les accompagnent.

L'intérim des gestionnaires est assuré par un autre gestionnaire ou un adjoint du chef de service nommé ci-après :

Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière : **David DONNE** ingénieur des travaux publics de l'État.

Urbanisme, Risques : **Marc MONVOISIN**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Eau : **Aurélié BIRLINGER**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

Habitat, construction : **Christophe BOULAY**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Environnement : **Marie-Laure AVOIX** ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement.

Article 3 – Gestionnaires délégués

Subdélégation est donnée aux gestionnaires délégués désignés dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- la validation des demandes d'engagements juridiques au CPCPM via chorus formulaire ou les formulaires prévus à cet effet (avant la notification pour les marchés et conventions) ;
- les bons ou lettres de commande après la création de l'engagement juridique par le CPCPM (pour des montants inférieurs à 25 000 euros HT sauf dans le cas des marchés à bons de commande où le cahier des clauses administratives particulières aura autorisé la signature de bons sans limitation de montant ;
- la constatation du service fait et sa transmission au CPCPM ;
- la validation des demandes de création de recette.

L'intérim des gestionnaires délégués est assuré par un autre gestionnaire délégué. Sur proposition du gestionnaire délégué, l'intérim peut cependant être assuré par un agent désigné dans le tableau figurant en annexe 2 de la présente décision.

Article 4 – Collaborateurs des gestionnaires délégués

Sur proposition des gestionnaires délégués visés à l'article 3, certains de leurs collaborateurs sont habilités à signer des engagements juridiques matérialisés par des bons de commandes, sous leur contrôle et leur responsabilité et dans les limites d'un montant et des conditions fixées dans la décision d'habilitation.

La liste des titulaires de ces habilitations, figurant en annexe 2 de la présente décision, est arrêtée par le directeur de la DDTM et elle est tenue à jour par le Service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière.

Chaque gestionnaire délégué dressera la liste des agents habilités à établir des constatations sans préjudice des indications particulières qui devront figurer en annexe des ordres de service de démarrage des marchés.

Un exemplaire de la signature et du paraphe des agents habilités sera transmis pour accréditation au directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde avec copie adressée au préfet des Pyrénées-Atlantiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

II – ATTRIBUTIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

Article 5 - Subdélégation de signature est donnée à :

- **Gilles PAQUIER**, directeur adjoint,
- **Christophe MÉRIT**, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral,

à l'effet de signer, en cas d'absence du directeur, les marchés et accords cadres de l'État en tant que représentant du pouvoir adjudicateur ainsi que tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des programmes visés en annexe 1.

Article 6

Les dispositions ci-dessus s'appliquent dans le cadre de la décision portant directive interne pour l'organisation de la commande publique.

Les décisions, les correspondances ou les actes relatifs aux dossiers instruits par la direction départementale des territoires et de la mer devront être signés dans les conditions suivantes :

1- dans le cas d'une signature exercée par délégation :

**POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
ET PAR DÉLÉGATION
LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER,
(suivi du prénom et du nom du délégataire)**

2- dans le cas d'une signature exercée par subdélégation :

**POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES,
ET PAR SUBDÉLÉGATION
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)**

Article 7

La présente décision annule et remplace la décision du 11 février 2021.

Une copie de la présente décision sera adressée :

- à M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour information et inscription au recueil des actes administratifs,
- au Directeur Départemental des Finances Publiques des Pyrénées-Atlantiques et au Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde pour notification,
- à chacun des délégués et gestionnaires pour exécution.

Fait à Pau, le

28 AVR. 2021

Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer



ANNEXE 1

à la décision portant décision de subdélégation de signature concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

**Tableau répertoriant les programmes et leur gestionnaire
selon la nomenclature d'exécution**

MINISTÈRE	CODE	PROGRAMME	INTITULE	GESTIONNAIRE
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	03	149	Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	J. TISLÉ (Environnement)
Environnement, Énergie, Mer	23	113	Paysages, eau et biodiversité	J. FRIEDLING (Eau)
		181	Prévention des risques Fonds de prévention des risques naturels majeurs	M. BOUJOT (Urbanisme, Risques)
		203	Infrastructures et services de transport	
		205	Sécurité et affaires maritimes pêche et aquaculture	A-M. LALANNE (Activités et Contrôles Maritimes)
Ministère de l'intérieur	9	207	Sécurité et éducation routières	C. LAMUGUE (Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière)
Logement, Égalité des Territoires et Ruralité	39	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	G. MANN (Habitat, Construction)

Fait à Pau, le

28 AVR. 2021Le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer

1503 18VA 18 3

Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

GESTIONNAIRES			AGENTS HABILITES		
Nom et fonction des gestionnaires	Programme, actions Et sous-actions	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Noms et fonction des agents habilités pour les commandes Et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)
Christine LAMUGUE, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière	207 Sécurité et éducation routières	Arlette ROUCHY, Délégué PC et SR		Christine LAMUGUE, cheffe du service Pilotage, Affaires juridiques et Sécurité routière	25 000 €
	135 Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat 01 à 05 et 07	Christophe BOULAY, Ingénieur divisionnaire des TPE	Myriam PUCHEU, Ingénieure des TPE	Gaëtan MANN, chef du service Habitat, Construction	25 000 €
Aurélien BOUJOT, chef du service Urbanisme, Risques	203 Infrastructures et services de transport			Christophe BOULAY, adjoint au chef du service Habitat, Construction Myriam PUCHEU, responsable de l'unité Parc public et renouvellement urbain Aurélien BOUJOT, chef du service Urbanisme, Risques	25 000 €
	11 Infrastructures fluviales, portuaires et aéroportuaires	Eric HAUSSER, Capitaine de port 1er grade	Thibaut BROSSARD, Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes	Marc MONVOISIN, adjoint au chef de service Urbanisme, Risques	25 000 €
	13 Soutien des services de transports terrestres	Elisabeth BERNARD, Ingénieur des TPE		Thibaut BROSSARD, chef du service Administration de la Mer Pascal LEHUEDE, adjoint du service Capitainerie	25 000 €
	181 Prévention des risques – FPRNIM			Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Activités et contrôles maritimes Elisabeth BERNARD, responsable de l'unité Planification, mobilités durables	25 000 €
	01 Prévention des risques technologiques et pollutions	Béatrice LAFUENTE, Ingénieur des TPE		Aurélien BOUJOT, chef du service Urbanisme, Risques	25 000 €
	10 Prévention des risques naturels et hydrauliques			Marc MONVOISIN, adjoint au chef du service Urbanisme, Risques	25 000 €
	14 Fonds Prévention des Risques Naturels Majeurs			Béatrice LAFUENTE, responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement	25 000 €
Juliette FRIEDLING, chef du service Eau	113 Paysage, eau et biodiversité			Marie-Françoise SERÉE, responsable de l'unité Climat, énergie, bruit Béatrice LAFUENTE, responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques Olivier VALFORT, chargé d'études, unité Prévention des risques naturels et technologiques Hervé DARTIGUELONGUE, chargé d'études, unité Prévention des risques naturels et technologiques	1 500 €
	01 Sites, paysage, publicité 02 Logistique, formation et contentieux			Juliette FRIEDLING, cheffe du service Eau Aurélie BIRLINGER, adjointe à la cheffe du service Eau	25 000 €

Annexe 2 à la décision relative à la subdélégation du DDTM64 concernant la fonction d'ordonnateur secondaire

GESTIONNAIRES			AGENTS HABILITES		
Nom et fonction des gestionnaires	Programme, actions Et sous-actions	Gestionnaires délégués (1)	Intérimaires (2)	Noms et fonction des agents habilités pour les commandes Et la certification du service fait	Montant de l'habilitation (3)
	07 Gestion des milieux et biodiversité Sous action 41 Sous action 19 / DCSMM	Aurélie BIRLINGER, Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement	Pierre ESCALE, Ingénieur des TPE	Pierre ESCALE, responsable de l'unité Quantité Lit Majeur	25 000 €
				Arnaud BIDART, responsable de l'unité Police de l'eau Pays Basque	25 000 €
	Sous action 19 / AFFIF et DPM	Thibault BROSSARD, Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes		Thibault BROSSARD, chef du service Administration de la mer	25 000 €
				Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Activités et contrôles maritimes	25 000 €
	Sous action 19 / Natura 2000 en mer Sous-actions 31, 43 et 45	Joëlle TISLÉ, Ingénieur en chef TPE		Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement	25 000 €
				Marie-Laure AVOIX, adjoint à la cheffe de service à partir, du 1 mars 2021	25 000 €
				Clémence HAMEL, responsable de l'unité Patrimoine naturel et Chasse	25 000 €
				Stéphane GIPPOULOUX, responsable de l'unité Fonds européens, Pastoralisme et espèces sensibles	25 000 €
		Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement		Joëlle TISLÉ, cheffe du service Environnement	25 000 €
Joëlle TISLÉ, chef du service Environnement	149 Economie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	Marie-Laure AVOIX, adjoint à la cheffe de service, à partir du 1 mars 2021		Anne-Marie LALANNE, cheffe du service Activités et contrôles maritimes	25 000 €
Anne-Marie LALANNE, Cheffe du service Activités et contrôles maritimes	205 Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Thibault BROSSARD, Administrateur de 1ère classe des affaires maritimes		Thibault BROSSARD, chef du service Administration de la mer	25 000 €

(1) Rôle des gestionnaires délégués : validation de la demande d'EI et de la constatation

(2) en cas d'absence ou d'empêchement des gestionnaires

(3) pour les commandes en € HT

Fait à Pau, le

28 AVR 2021
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

